

**Attestation sur l'honneur**  
**A déposer avant le 31 mars 2023**

Dans le cadre prévu par le décret du 4 novembre 2019, pour accéder aux formations de médecine, de maïeutique, d'odontologie, de pharmacie (MMOP), vous devez déposer un dossier de candidature via Campus France. La présente attestation doit être jointe, correctement remplie et signée :

Je soussigné(e) :  M.  Mme

Nom :

Prénom :

Né(e) le

à :

Pays :

Numéro étudiant :

atteste sur l'honneur :

**ne pas avoir déposé** au titre de la prochaine rentrée universitaire **2023-2024** de dossier de candidature pour l'une des formations de santé (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, masso-kinésithérapie) **dans une autre université** française

**avoir déposé** cette candidature **uniquement** auprès de l'université de \_\_\_\_\_ en vue d'une éventuelle admission pour la rentrée 2023-2024.

**J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal.**

Fait à

Signature obligatoire

Le